

Matot mass'é
18 Juillet 2020
26 Tamouz 5780
1145

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

L'âme de la tribu de Ménaché : une protection pour la sainteté des tribus

«Ils dirent : "Si nous avons trouvé faveur à tes yeux, que ce pays soit donné en propriété à tes serviteurs ; ne nous fais point passer le Jourdain."»

(Bamidbar 32, 1-5)

Arrivées sur la rive du Jourdain, les tribus de Réouven et de Gad y virent ses larges étendues et trouvèrent cet endroit très approprié à l'élevage de leur nombreux bétail. Aussi, demandèrent-elles à Moché la permission de s'y installer. Mais il répondit que ceci n'était pas envisageable tant que le reste du peuple n'avait pas encore conquis la Terre Sainte ; il fallait auparavant l'assister dans cette tâche. Moché insistait ainsi sur l'importance cruciale de la solidarité en leur sein. Les deux tribus comprirent ce message et acceptèrent cette condition.

Toutefois, si cette requête déplut au départ à Moché, nous ne trouvons pas qu'elle suscita la moindre irritation divine et il semblerait donc même que l'Eternel ne vît pas d'inconvénient à l'installation des tribus de Réouven et de Gad avant la conquête de la terre.

Le Roch Collet de nos institutions à Paris, Rav Salomon chelita, m'a posé une autre question à ce sujet. Plus tard, au moment de l'installation de ces deux tribus sur ces terrains, le texte nous informe que la moitié de la tribu de Ménaché se joignit également à elles. Pourquoi ne pas avoir précisé dès le départ, au moment de la requête, que cette demi-tribu la présentait elle aussi ? De plus, pourquoi cette tribu se subdivisa-t-elle, une partie s'installant à l'intérieur de la Terre Sainte et la seconde, de l'autre côté du Jourdain, scission que nous ne retrouvons chez aucune autre tribu ?

De fait, il était a priori prévu que l'ensemble de la tribu de Ménaché s'installe à l'intérieur des frontières d'Israël. Seules les tribus de Réouven et de Gad demandèrent à s'établir de l'autre côté du Jourdain. Moché, auquel ce projet déplut au départ, constata ensuite que le Saint béni soit-Il n'exprimait aucun mécontentement et en déduisit que cela faisait partie du plan divin. Il fallait donc accéder à cette requête, d'autant plus qu'ils avaient conquis ces terrains de Si'hon et Og. Néanmoins, il posa comme condition qu'ils assistent auparavant leurs frères dans la conquête du pays.

Par ailleurs, Moché n'était pas entièrement favorable à ce projet, car il se souciait de l'avenir spirituel de ces deux tribus, craignant qu'elles ne s'assimilent

aux nations non-juives. Notons, à cet égard, que les initiales des noms Gad et Réouven forment le terme guer (étranger), tandis que leurs lettres finales composent le mot nad (fugitif). Autrement dit, il avait été décrété, du Ciel, que ces deux tribus soient errantes et fugitives dans une terre étrangère et c'est peut-être pourquoi elles exprimèrent d'elles-mêmes le désir de s'installer à l'extérieur de la Terre Sainte.

Cela étant, du fait que les enfants d'Israël sont solidaires et que le creuset de leur âme se trouve dans les sphères célestes, Moché demanda à la tribu de Ménaché, dont le nom fait allusion à cette souche d'âme (néchana) commune du peuple juif, de se séparer en deux : une partie s'installerait sur l'autre rive du Jourdain et puiserait un élan spirituel de pureté et de sainteté de son autre moitié, implantée dans les frontières de la terre Sainte, élan qu'elle transmettrait aux tribus de Réouven et de Gad, les préservant ainsi de l'assimilation.

Nous comprenons désormais pourquoi D.ieu ne s'irrita pas contre les tribus qui exprimèrent cette requête, puisqu'elle faisait partie de Son plan. En outre, Il agit avec bonté à leur égard en leur accordant la protection spirituelle d'une partie de la tribu de Ménaché. Quant à Moché, aussitôt qu'il y perçut le doigt divin, il satisfait à leur demande de bon gré.

La spécificité de chaque tribu, représentée par son drapeau propre sous lequel elle campait, devait être respectée ; néanmoins, elle n'est pas en contradiction avec la solidarité devant régner au sein du peuple juif. D'ailleurs, lorsque la particularité de chaque tribu est reconnue et mise en valeur, chacun peut aider l'autre en utilisant à bon escient les dons desquels il a été doté. C'est ainsi que, comme nous l'avons vu, la tribu de Ménaché, qui symbolise l'âme (néchama), protégea les tribus de Réouven et de Gad de l'influence néfaste des non-juifs, préservant leur âme de l'assimilation – alors qu'elle aurait pu rétorquer vouloir se fixer, dans sa totalité, en Terre Sainte.

Dès lors, nous comprenons pourquoi la section de Matot est lue durant les trois semaines séparant le 17 Tamouz du 9 Av. Il s'agit d'une période de deuil, où nous nous lamentons sur l'exil et la destruction du Temple. Cette section, où nous sont communiqués l'amour et la miséricorde de l'Eternel, qui fit en sorte que deux tribus et demie de notre peuple préparent notre exil en étendant l'influence de la sainteté de la Terre Sainte à la Diaspora, est donc bien appropriée à cette époque.



All. Fin R. Tam
Paris 21h29* 22h48 00h07
Lyon 21h07* 22h20 23h26
Marseille 20h56* 22h06 23h05
(* à allumer selon votre communauté)

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot
Le 26 Tamouz, Rabbi Aharon Bérakhia de Modène, auteur du Maavar Yabouk
Le 27 Tamouz, Rabbi Elazar Abou'hatséra
Le 28 Tamouz, Rabbi Yossef Chalom Eliachiv
Le 29 Tamouz, Rabbi Chlomo Its'haki
Le 1er Av, Aharon Hacohen ben Amram
Le 2 Av, Rabbi Aharon Téomim de Cracovie
Le 3 Av, Rabbi Chimchon d'Ostropoloy



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Une délivrance miraculeuse

Nous tenons l'histoire suivante, porteuse d'une grande sanctification du Nom divin, de M. Benchimol, un avrekht étudiant dans nos institutions :

« Mon père a été arrêté en France à grand renfort de tapage médiatique, les autorités étant poussées à s'en prendre à des personnalités en vue de leur tirer des informations sur certains individus avec lesquels elles entretiendraient des contacts.

« Mon père faisait malheureusement partie de ces personnes auxquelles la justice s'en prend, mais, étant donné qu'il était innocent, ils ne parvinrent pas à lui tirer la moindre bribe d'information. N'arrivant à aucun résultat tangible, ils lui rendirent la vie amère et le gardèrent en détention pendant neuf mois, sans l'informer de la raison de cette détention.

« L'avocat de mon père avoua que cette affaire était étrange et même suspecte, car aucun chef d'accusation n'avait été retenu contre lui. Cependant, cela ne lui fut pas d'une grande aide et il resta en prison pendant tout ce temps. Toute la famille était très inquiète et souffrait grandement de cette situation.

« Un jour où Rabbi David Pinto chelita recevait le public à la Yéchiva de Paris, ma sœur est venue lui demander une brakha pour notre père. Elle me confia par la suite qu'il lui avait dit : "Dans un ou deux jours, votre père va être libéré. Avec l'aide de D.ieu et par le mérite du Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, son dossier va être refermé."

« Il faut avouer que, sur le moment, elle, qui a pourtant une forte foi dans les Tsadikim, eut peine à y croire – l'incarcération de Papa était tellement irrationnelle, pourquoi cesserait-elle brutalement ?

« Pourtant, le lendemain, l'incroyable était devenu vrai : Papa fut soudain appelé à comparaître devant la juge, qui lui annonça sans préambule que son dossier était refermé et qu'il était donc libre de rentrer chez lui !

« Mon père nous contacta aussitôt pour que nous venions le chercher immédiatement. C'était la stupéfaction : que s'était-il passé ? Papa lui-même dut avouer sa perplexité. Il ne savait qu'une chose : il était relaxé !

« La bonne nouvelle fit rapidement le tour de la famille et des amis ; la joie était à son comble.

« Je suis certain qu'à partir du moment où Rabbi David Pinto chelita a prié pour mon père, par le mérite du Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, et a affirmé qu'il allait être libéré, le Saint béni soit-Il a exaucé sa demande. »

DE LA HAFTARA

« *Ecoutez la parole d'Hachem (...).* » (Yirmyahou chap. 2)

Lien avec la paracha : cette haftara est la seconde des trois instaurées par nos Sages pendant les Chabbatot précédant Ticha Béav et qui traitent de la punition prédite par Yirmyahou concernant la chute de Jérusalem.

CHEMIRAT HALACHONE

La faute vient de l'habitude

La parole et les traits de caractère doivent être travaillés, tandis que l'habitude devient un acquis.

Si l'on réfléchit bien, on trouvera que la faute amère de la médisance trouve sa source dans l'habitude que nous avons, depuis notre enfance, de dire ce que nous voulons sans que personne ne nous reprenne. A cause de cela, nous ne nous imaginons même pas que nos propos seraient interdits.



DANS LES SILLONS DE NOS ANCÊTRES

La valeur de la pose des téfilin

« Et Moché parla ainsi au peuple : "Qu'un certain nombre d'entre vous s'apprêtent à combattre ; ils marcheront contre Midian, pour exercer sur lui la vindicte de l'Eternel." »

(Bamidbar 31, 3)

Citant le Sifri, Rachi commente ce verset en soulignant que, bien que Moché ait appris que sa mort était liée à la guerre contre Midian, il s'exécuta avec joie et sans tarder.

Le Tsadik Rabbi Eliahou Roté zatsal, l'une des éminentes personnalités de Jérusalem de la génération précédente, était l'élève de Rabbi Chlomké de Zvil zatsal. Un matin, à la synagogue, il s'approcha d'un jeune avrekht, sur le point de mettre son talit et ses téfilin pour prier cha'harit, et lui dit : « J'ai une proposition intéressante à te faire, qui te permettra de gagner un peu d'argent. Laisse ton talit et tes téfilin de côté pour aujourd'hui et, à la place, je te donnerai cinquante dollars. »

L'avrekht n'en crut pas ses oreilles. « Rav Eliahou ! s'écria-t-il. Que vous arrive-t-il ? Comment vous est-il venu à l'idée de me dissuader de mettre les téfilin aujourd'hui ? »

Mais le Sage poursuivit : « Je suis prêt à te donner cent dollars ou même cinq cents, voire plus, si seulement tu acceptes de renoncer à la pose du talit et des téfilin une seule journée. »

L'autre, constatant que les paroles du Rav n'étaient pas claires, leva le ton et protesta : « Rav Eliahou, je ne sais pas où vous voulez en venir, mais je vous promets que, même si vous déposiez sur cette table un ou plusieurs millions de dollars, je ne manquerais pas de mettre mon talit et mes téfilin. Cela ne rentre pas du tout en ligne de compte ! »

A l'écoute de ce discours, le visage de Rabbi Eliahou s'éclaira et il dit : « Je vais maintenant t'expliquer mon intention. Tu viens d'affirmer explicitement ne pas être prêt à renoncer à la pose du talit et des téfilin, même pour plusieurs millions de dollars. S'il en est ainsi, pourquoi ne sembles-tu pas radieux lorsque tu t'apprêtes à accomplir cette mitsva, au moins autant que tu l'aurais été si tu avais gagné plusieurs millions de dollars ? » Par ces mots, Rabbi Eliahou conclut son édifiante leçon de morale.



PERLES SUR LA PARACHA

Peut-on donner de la tsédaka et être un mécréant ?

« Si un homme fait un vœu au Seigneur. » (Bamidbar 30, 3)

Onkelos traduit ainsi le verset précédent : « Si un homme fait un vœu devant le Seigneur. » Le terme « devant » est significatif.

Dans son ouvrage Vayomer Yéchayahou, Rabbi Yéchayahou 'Hadaad zatsal de Tibériade explique comme suit cet enseignement de la Michna : « Il existe quatre sortes d'attitudes chez les individus donnant la tsédaka. Celui qui donne, mais ne veut pas que les autres donnent, est un envieux. Celui qui veut que les autres donnent, mais ne donne pas lui-même, est mesquin. Celui qui donne et pousse les autres à donner est un homme pieux. Celui qui ne donne pas et ne veut pas non plus que les autres donnent est un impie. » (Avot 5, 13)

Si l'impie est celui qui ne donne pas de tsédaka et ne veut pas que les autres en donnent, pourquoi nos Sages le comptent-ils parmi les personnes en donnant ?

Rabbi 'Hadaad explique que le Tana se réfère peut-être ici à une collecte effectuée à la synagogue. Le cas échéant, il convient de déclarer publiquement la somme que l'on veut donner, afin d'inciter les autres à en faire de même. Telle est la conduite de l'homme pieux. Certaines personnes préfèrent ne pas remettre leurs dons en public, mais plutôt le faire discrètement au trésorier. Or, elles se trompent, car une telle attitude n'est de mise que lorsqu'on donne de la tsédaka à un particulier. Par contre, dans le cas d'une collecte communautaire, on empêche ainsi les autres de donner, car ceux-ci, pensant qu'on n'a rien donné, se considéreront eux aussi dispensés de ce devoir. Ainsi, quand la Michna dit « celui qui ne donne pas », elle sous-entend en public ; il démotive ainsi les autres à donner et, pour ce fait, le Tana le qualifie d'impie.

En soulignant « devant l'Eternel », le Targoum se réfère vraisemblablement à une collecte effectuée à la synagogue, où se trouve plus particulièrement la Présence divine. Alors, « il ne violera pas sa parole », autrement dit, ne gardera pas le silence en se disant qu'il remettra plus tard son don au trésorier, mais « tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir », il doit énoncer haut et fort le montant de son don, afin d'encourager les autres fidèles à l'imiter.

Une guerre totalement désintéressée

« Qu'un certain nombre d'entre vous s'apprêtent à combattre : ils marcheront contre Midian pour exercer sur lui la vindicte de l'Eternel. » (Bamidbar 31, 3)

Le terme hé'haltsou (traduit ici par « s'apprêtent à combattre ») exprime l'idée de retrait, comme dans le verset « elle lui ôtera (vé'haltsa) sa chaussure du pied ».

Sur cette base, le Sfat Emet explique notre verset : Moché dit aux enfants d'Israël d'ôter d'eux-mêmes tout mobile personnel qui les pousserait à participer à la guerre contre Midian, afin de la mener de manière totalement désintéressée.

C'est pourquoi, souligne le Ktav Sofer, Rachi note qu'il est question d'anachim, c'est-à-dire de Tsadikim, qui ne seraient pas motivés par la gloire personnelle ou une volonté de vengeance et parviendraient ainsi à l'idéal recherché. D'où le verbe vayimasrou (on recruta), employé par la suite, où Rachi lit qu'on dut les recruter contre leur gré, car ils doutaient de leur piété et ne se sentaient pas à la hauteur d'avoir des intentions exclusivement pures.

Le compte est bon !

« Moché les envoya en campagne, mille par tribu ; et avec eux, pour diriger l'expédition, Pin'has. » (Bamidbar 31, 6)

Le pouvoir du mal, incarné ici par Midian, entraîna vingt-quatre mille hommes de la tribu du Chimon à la faute. Par celle-ci, ils renforcèrent encore davantage ce pouvoir.

C'est pourquoi, explique l'auteur du Mélo Haomer, lorsque les enfants d'Israël allèrent combattre Midian, ils durent avoir recours à une puissante force pour contrebalancer la leur, soit celle de vingt-quatre mille Tsadikim.

Comment donc ? Les mille hommes de chacune des douze tribus formèrent douze mille hommes. Quant à Pin'has, il équivalait à tous ceux-ci réunis, d'où le total de vingt-quatre mille.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Des épreuves pour s'élever

Tentons de définir le lien existant entre les sections Matot et Massé, qui se suivent.

Précisons, en premier lieu, qu'elles sont lues durant la période des trois semaines de deuil sur la destruction du Temple. A présent, si l'on se penche sur leurs noms, on remarquera que Matot peut être rapproché de makot, signifiant coups, tandis que Massé vient de la même racine que le terme nessia, voyage. Nous en déduisons que Dieu doit parfois donner des coups à l'homme afin qu'il réalise son devoir de « voyager », de progresser en Torah. Ces épreuves suscitent en effet, de sa part, une introspection, qui le conduit à la conclusion que seule la Torah est capable de le tirer de sa détresse et que, s'il en est arrivé là, c'est un signe du Ciel qu'il lui incombe de se renforcer en s'élevant en Torah.

Nous vivons aujourd'hui dans une génération où la licence des mœurs prédomine. Chacun fait ce qui lui plaît, comme s'il n'y avait pas de Juge ni de jugement. Pourtant, la Torah fut donnée au peuple juif dans le désert, lieu public, afin de nous signifier notre devoir d'annuler notre ego, nos désirs personnels, pour nous vouer à l'étude de la Torah. Malheureusement, c'est l'inverse qui prévaut à l'heure actuelle : au lieu de se rabaisser et de s'effacer en faveur de la Torah, l'homme se laisse dominer par son mauvais penchant qui le précipite dans de profonds abîmes.

J'ajouterai que, dans ce monde, lorsque l'homme ressent une quelconque douleur corporelle, il prend un médicament ou un analgésique pour guérir ou, tout au moins, calmer ses maux. Par contre, dans le monde futur, s'il a été décrété qu'il mérite la géhenne, rien ne pourra soulager les terribles souffrances qui lui seront réservées. Car ce monde est celui de l'Action et de la réparation, alors que le monde à venir est celui de la récompense et de la punition.

Illustrons cette idée par l'exemple suivant. Si quelqu'un s'apprête à quitter une épicerie, les mains pleines de marchandises, sans être passé à la caisse, le gardien qui se tient à la sortie exigera non seulement qu'il règle ses emplettes, mais, en plus, lui imposera une amende pour ne pas avoir payé à temps. De même, dans ce monde, l'homme doit se travailler et corriger son comportement ; s'il néglige cette mission reposant sur ses épaules, il n'aura plus la possibilité de le faire plus tard, la mort étant irréversible. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il le frappe parfois de coups, lors de son existence terrestre, afin qu'il se réveille, examine ses voies et décide de « voyager » pour adhérer aux paroles de Torah, méritant ainsi la vie éternelle.

LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



Le décès d'Aharon Hachohen concluait la belle époque du peuple juif, dirigé par cette prestigieuse personnalité portant sur ses épaules le symbole de la paix entre les tribus.

L'héritage spirituel d'Aharon a été légué, au cours des siècles, à de nombreux individus ayant compris le mérite de compter parmi les élèves de celui qui « aimait la paix et la recherchait ». Nous avons choisi de nous concentrer sur une merveilleuse histoire (tirée de Kvodam chel Israël) racontée par Rabbi Aharon Toysig chelita qui, outre l'invitation au mariage d'un ami qu'elle nous adresse, nous livre une édifiante leçon d'amour du prochain.

L'un des habitants du quartier eut le mérite de fiancer son premier enfant. Environ deux semaines avant le mariage, un ami s'approcha de lui pour lui parler, après la prière du Chabbat matin. « N'est-ce pas que tu vas bientôt marier un enfant ? J'aimerais te dire quelque chose qui te sera certainement très utile », dit-il.

« J'ai entendu de l'Admour, auteur du Imré 'Haïm, que quand quelqu'un s'apprête à célébrer une réjouissance, le Satan ne peut le supporter. Aussi, déploie-t-il toutes ses ressources afin de susciter de la tristesse. Par exemple, quand l'homme sort de chez lui pour se diriger vers la salle de fête, le Satan lui souffle à l'oreille : "Regarde ce qui est arrivé ! Tu as oublié d'inviter ton meilleur ami ! Comment as-tu pu faire une telle mégarde ?" Si on est intelligent, on lui rétorquera : "Va-t-en ! Cela ne m'intéresse pas maintenant !" Mais, si on est stupide, on se laissera attrister et sa joie ne sera pas entière.

« Grâce à D.ieu, j'ai beaucoup d'expérience dans les sma'hot, conclut le voisin. Sache que, parfois, des invitations de bons amis nous reviennent encore avant le mariage, les services de la poste n'étant pas parvenus à trouver leur adresse, pour une

raison ou pour une autre. Il arrive aussi qu'on oublie soi-même d'envoyer une invitation à une de nos connaissances. Quoi qu'il en soit, n'oublie pas les paroles du Imré 'Haïm et rappelle-toi de ne pas te laisser impressionner par le discours du mauvais penchant. »

Le grand jour arriva. Le père de famille sortit de chez lui avec toute sa famille. Ils s'installèrent dans la camionnette qu'ils avaient commandée quand, soudain, ils réalisèrent qu'une de leurs filles ne les avait pas encore rejoints.

La maman sortit du véhicule et retourna chez elle pour vérifier ce qui s'était passé. Elle trouva alors sa fille en larmes. « Que se passe-t-il ? » demanda-t-elle, inquiète.

Sa fille montra du doigt une invitation, oubliée sur la table. La mère jeta un coup d'œil sur le nom du destinataire et elle en fut profondément peinée : il s'agissait de l'un des meilleurs amis de son mari, avec lequel il avait étudié durant six ans et demi. La fille, qui avait été chargée d'envoyer les invitations, l'avait oubliée et venait juste de s'en rendre compte.

Il était trop tard pour joindre cet ami par téléphone. Le père du 'hatan en fut très triste. Sa femme et ses enfants lui rappelèrent alors ce qu'il leur avait dit, deux semaines plus tôt, au nom du Imré 'Haïm : il ne fallait en aucun cas se gêner la joie de la fête à cause d'une invitation oubliée, car il s'agissait là d'une ruse du Satan.

Or, voilà qu'au beau milieu du mariage, il aperçut soudain l'ami auquel l'invitation n'était pas parvenue, vêtu de ses habits de Chabbat. Il en éprouva une immense joie et dansa avec lui avec entrain. Heureux, il s'assit à ses côtés, tandis que l'ami resta jusqu'après le birkat hamazone.

Lorsqu'il fut sur le point de le quitter, il s'arma de courage et lui demanda : « Dis-moi, as-tu reçu mon invitation ? »

« Non, répondit l'autre.

– Dans ce cas, comment savais-tu que je mariais mon fils ?

– En fait, je ne le savais pas jusqu'à ce soir. Quand j'attendais le bus près de chez moi, l'un de nos amis communs m'a demandé si je voyageais à Jérusalem pour un mariage. Etonné, je lui demandai à

quel mariage il faisait allusion. A son tour surpris, il me répondit que tu mariais ton fils aujourd'hui. J'eus du mal à y croire. Il me l'affirmait de manière si certaine et, pourtant, n'ayant pas reçu d'invitation, je prétendis que c'était impossible. Finalement, je me laissai convaincre et rentrai chez moi pour éclaircir l'affaire. Je demandai à tous les membres de ma famille si on avait reçu une invitation au mariage de ton fils et ils me répondirent par la négative. Je leur racontai alors que je venais d'apprendre que tu le mariais. Ma femme me dit que tu avais sans aucun doute voulu m'inviter, mais que l'invitation ne nous était pas parvenue. Elle me demanda de vêtir mon costume de Chabbat et de partir immédiatement à Jérusalem pour partager ta joie.

– Tu veux savoir la vérité ? Si tu m'avais remis mille dollars pour m'aider à couvrir les dépenses du mariage, tu ne m'aurais pas autant réjoui qu'en venant y participer. Ta présence m'a permis de me réjouir pleinement ! »

Si on ne peut énoncer de règle générale, tout dépendant largement des sentiments de chacun, une chose est néanmoins sûre : dans le cas où l'invitation à une célébration à laquelle nous pensions être conviés ne nous est pas parvenue, nous devons nous efforcer d'y participer malgré tout. Tout le monde connaît les défauts des services de la poste, aussi, il convient de briser sa fierté et de pardonner l'erreur.

Il nous incombe de surmonter notre petitesse et nos calculs personnels et de tenter de nous mettre à la place de notre prochain, d'imaginer ce qu'il ressent. Celui ayant oublié de nous envoyer l'invitation ou n'y étant pas parvenu en est certainement brisé et nous devons donc tenir compte de sa détresse, plutôt que de penser à son honneur personnel.

Bien entendu, si nous ne sommes pas en mesure de nous rendre nous-mêmes à la fête, nous pouvons demander à quelqu'un de nous en excuser auprès de notre ami ou lui téléphoner ensuite. Mais, nous ne devons pas nous abstenir de nous manifester pour des calculs égoïstes.